

LA JUSTICE A TRANCHÉ : C'EST NON

AU LICENCIEMENT DE 3 EDUCATEURS DE VDV (Vivre Dans la Ville) POUR DELIT D'OPINION

Rappelez-vous, suite à une reprise, par l'association Jeunes et Cité, de l'activité et des salariés de l'association Vivre dans la Ville de Vandoeuvre,

Trois éducateurs étaient licenciés :

Claire, après 30 d'activité sur Vandoeuvre, Jean-Christophe, 22 ans et Fabien, 5 ans. Tous les trois syndiqués CGT ou SUD, tous les trois engagés résolument dans leur travail d'éducateurs de rue.



La raison de ces licenciements était grotesque : refus de fournir des informations nominatives à leur nouvel employeur, informations destinées à remplir une enquête réalisée par un service ministériel, enquête qui n'a aucun caractère obligatoire et malgré le fait que ces mêmes éducateurs sont soumis au secret professionnel.

Le conseil général a largement contribué à ces licenciements, d'abord pour avoir voulu imposer le mariage forcé de deux associations, Vivre dans la Ville et Jeunes et Cité, puis pour avoir déconventionné Vivre dans la Ville, amenant les administrateurs de l'association à démissionner, tout ça pour obliger l'association Jeunes et Cité à une reprise de l'activité et des éducateurs de Vandoeuvre. Ensuite et surtout pour avoir donné à Jeunes et Cité le prétexte pour licencier ces trois éducateurs.

La cour d'appel de Nancy a jugé ces trois licenciements abusifs et sans cause sérieuse.

Cette victoire acquise grâce à leur détermination aura des répercussions sur l'ensemble du travail social. Elle devrait obliger le Gouvernement et les collectivités territoriales à se montrer plus respectueuses du droit des personnes ayant recours aux services sociaux. Elle devrait aussi contraindre les employeurs à se montrer plus respectueux des militants syndicaux.

Mais même dans le social, les employeurs acceptent mal la défaite et que le droit s'impose à eux. On peut craindre que les dirigeants de Jeunes et Cités veuillent former un pourvoi en cassation, juste pour qu'il ne puisse pas être dit qu'ils ont eu tort. Bien-sûr c'est leur droit. Mais ce serait surtout, pour eux, le moyen d'infliger une nouvelle violence à Claire, Fabien et Jean-Christophe, aux frais du contribuable de surcroît, car une association comme celle-là ne vit que grâce à nos impôts.